



*Avec ce sac, je porte mes emballages à recycler*



**Dans le bac bleu collecté le mardi les emballages ménagers doivent être jetés en VRAC**

**les cartons, les journaux et les magazines**

les journaux, les magazines, les prospectus



les boîtes en carton



les briques



les suremballages

**les emballages plastiques**

Sauf : les bouteilles d'huile et les sacs plastiques



les bouteilles transparentes



les flacons opaques



**les emballages métalliques**

les boîtes de conserve



les aérosols



les bidons de sirop



les barquettes

**Dans le conteneur à proximité**

**le verre**



les bouteilles et les flacons



les pots et les bocaux



**Dans votre bac marron collecté les lundi, mercredi, vendredi et samedi tout le reste...**



*Pour vous aider à mieux trier, accrochez cet aide-mémoire dans votre cuisine*

**Un doute, une question ?  
Service déchets urbains au 01 47 29 48 32  
[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)**

